

GT Sites ruraux Nationaux

Compte rendu de la réunion téléphonique du 18 Décembre 2012

Horaire : 08h30 – 10h00

Lieu : Réunion téléphonique

Animation / Secrétariat : Alexandre Albinet – LCSQA-INERIS

Liste de présence

Albinet	Alexandre	alexandre.albinet@ineris.fr	LCSQA-INERIS	X
Bret	Clément	cbret@air-rhonealpes.fr	AASQA-Air Rhône Alpes	Excusé
Chappaz	Elise	elise.chappaz@developpement-durable.gouv.fr	MEDDE	X
Chretien	Eve	eve.chretien@atmo-ca.asso.fr	AASQA-ATMO Champagne Ardennes	X
Coddeville	Patrice	patrice.coddeville@mines-douai.fr	LCSQA-EMD	
Favez	Olivier	olivier.favez@ineris.fr	LCSQA-INERIS	X
Hosmalin	Florent	hosmalin@ligair.fr	AASQA-LIG'AIR	
Jantzem	Emmanuel	emmanuel.jantzem@air-lorraine.org	AASQA-AIR Lorraine	X
Leoz	Eva	eva.leoz@ineris.fr	LCSQA-INERIS	Excusée
Mahévas	Antonin	amahevas@airbreizh.asso.fr	AASQA-Airbreizh	X
Mathé	François	francois.mathe@mines-douai.fr	LCSQA-EMD	
Rangognio	Jérôme	rangognio@ligair.fr	AASQA-Lig'Air	X
Robic	Pierre-Yves	pierre-yves.robic@oramip.org	AASQA-ORAMIP	Excusé
Schmitt	Jean-Pierre	jp.schmitt@air-lorraine	AASQA-Air Lorraine	
Sauvage	Stéphane	stephane.sauvage@mines-douai.fr	LCSQA-EMD	
Vagnot	Marie-Pierre	mpvagnot@air-rhonealpes.fr	AASQA-Air Rhône Alpes	Excusée
Verlhac	Stéphane	stephane.verlhac@ineris.fr	LCSQA-INERIS	

Note : Les documents cités sont disponibles sur le site web du LCSQA sur la page de la Réunion « Sites Ruraux Nationaux » avec tous les documents concernant la réunion du 18 Décembre 2012.

1. POINT D'AVANCEMENT TECHNIQUE

- *Avancement des prélèvements, planning, difficultés rencontrées et mise en évidence de problèmes.*

Discussion ouverte sur l'avancement des prélèvements, le planning, les difficultés rencontrées et la mise en évidence de problèmes.

Un bilan des prélèvements et blancs de terrain effectués a été fait par le LCSQA-INERIS pour l'année 2012. Les données manquantes (notamment celles relatives au nombre de blancs de terrain) seront complétées avant la fin de l'année par les différents acteurs (LCSQA-EMD et AASQA) (voir fichier *GT sites ruraux_18_12_2012_Bilan prelevements et financier_decembre 2012.pdf*)

Anions/Cations + EC/OC + HAP

- Aucun problème n'est à signaler quant aux prélèvements des particules (PM₁₀ et PM_{2.5}) effectués. Le taux de couverture temporelle minimum requis de 14 % semble être atteint par tous. Des prélèvements supplémentaires « de rattrapage » ont été fait dans ce sens.
- Il est rappelé qu'il convient de s'assurer d'avoir en même temps les données relatives au PM_{2.5} et aux anions/cations + EC/OC valides (nécessaire pour réaliser la fermeture chimique). Si tel n'est pas le cas, il convient de faire des prélèvements supplémentaires pour respecter le taux de 14 % de couverture temporelle requis.
- Dans les cas des deux sites MERA/EMEP, la stratégie de réaliser un blanc de terrain toutes les deux semaines sera maintenue pour l'année 2013.
- En accord avec tous les partenaires, les prélèvements du 25/12/2012 et du 31/12/2012 seront récupérés respectivement, le 27/12/2012 et le 02/01/2013.

Dépôts HAP et métaux

- Les prélèvements des dépôts HAP et métaux ont commencé sur 5 des 6 sites ruraux nationaux. Les dates de début de prélèvements s'échelonnent de Janvier à Novembre 2012.
- Il est rappelé pour les HAP le mode opératoire pour réaliser les blancs de terrain (rinçage de l'entonnoir avec 1 - 1.5 l d'eau déminéralisée ou ultra-pure). Cette procédure est indiquée dans la norme NF EN 15980 et dans le Guide méthodologique pour la surveillance des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques

(HAP) dans l'air ambiant et dans les dépôts 2011. 4 blancs doivent être faits dans l'année (1 par saison).

- Pour les métaux, il est rappelé que le prélèvement est de 15 jours dans la procédure EMEP. Pour les sites ruraux nationaux, il reste sur la base de 1 mois. Le blanc de terrain est réalisé avec de l'eau acidifiée avec de l'acide nitrique (1 %) (4 blancs par an comme pour les HAP). L'ensemble de ces informations sont disponibles dans la norme NF EN 15841 et dans le Guide Technique et Méthodologique de l'Analyse de l'As Cd Ni et Pb 2011.
- Il est rappelé que cela soit pour les dépôts de HAP ou de métaux, qu'il est possible de réaliser des prélèvements « wet only » à condition qu'il ait été démontré qu'il n'y a pas plus de 20 % d'écart entre les concentrations en dépôt total et en « wet only » sur le site de mesure.

2. POINT D'AVANCEMENT FINANCIER (MEDDE).

Dépôts HAP et métaux

- 3000 € ont d'ores et déjà été facturés et remboursés aux AASQA pour les mesures dans les dépôts pour l'année 2012. Selon les informations reçues ce jour, il restera à facturer et rembourser environ 5000 euros en 2013 (à prévoir sur le budget LCSQA correspondant).
- Les AASQA ont d'ores et déjà intégré dans leur demande de budget, les sommes relatives aux mesures dans les dépôts pour l'année 2013.
- Pour information, la Commission Européenne a commandée une étude sur les coûts/bénéfices de la mesure dans les dépôts du mercure (Hg) ainsi que de celle du Hg gazeux (Olivier Favez, LCSQA-INERIS). Par ailleurs, dans le cadre de la révision des Directives, AQUILA recommande d'orienter plutôt la surveillance du Hg vers des sites de proximités industrielles. Stéphane Sauvage (LCSQA-EMD) indique que pour le site MERA de Peyrusse, les concentrations observées de Hg dans les dépôts étaient très faibles (proches des limites de détection). Dans l'air ambiant, les concentrations en Hg gazeux sont du niveau du bruit de fond naturel. Il est envisagé de réaliser des tests pour le Hg gazeux sur le site de Revin car les différences Nord/Sud des niveaux de concentrations pourraient être importantes. Les mesures dans les dépôts ne sont toutefois pas envisagées car les procédures analytiques restent difficiles et onéreuses pour les observer quelque chose compte tenu des niveaux de concentrations.

Anions/Cations + EC/OC

La fourniture des filtres vierges pré-conditionnés sera encore gérée en 2013 par le

LCSQA-INERIS.

MERA/EMEP : Gestion des sites

Le LCSQA a été officiellement diligenté par le MEDDE pour faire une expertise sur l'implication de l'ADEME dans les activités d'observation pour les conventions internationales dont MERA. Une analyse technico-économique du réseau MERA sera ainsi faite et un rapport sera rendu en Mars 2013. Laurence Rouil (LCSQA-INERIS) et Patrice Coddeville (LCSQA-EMD) sont en charge de ce travail.

- Olivier Favez et Alexandre Albinet (LCSQA-INERIS) font remarquer qu'il serait important dans ce cadre d'inclure une réflexion sur la rationalisation du dispositif en harmonisant les mesures des sites ruraux nationaux et d'EMEP en réalisant les mesures de spéciation chimique sur la fraction PM_{10} plutôt que sur les $PM_{2.5}$. Stéphane Sauvage fait remarquer qu'EMEP a bien conscience des différences avec la directive et prévoit dans sa stratégie pour les sites EMEP de niveau 1 le prélèvement des $PM_{2.5}$ (impact sanitaire) en parallèle des PM_{10} (impact sur les écosystèmes), qui reste néanmoins la mesure prioritaire.

3. Discussion stratégie et métrologie

- *Prélèvements HAP et $PM_{2.5}$ (anions/cations, EC/OC).*

Résolution 1 $\Rightarrow$ Il est acté qu'à partir du 01/01/2013, les prélèvements des HAP et des $PM_{2.5}$ (anions/cations + EC/OC) seront coordonnés et basés sur une fréquence de 1j/6.

- Cette décision fait suite aux résultats obtenus sur la stabilité des échantillons HAP au sein du préleveur DA-80 (voir sur le site du LCSQA la note LCSQA-Surveillance des HAP 2012 : Etude de la stabilité des échantillons de filtres HAP lors de leur stockage dans le système de prélèvement – Alexandre Albinet, LCSQA-INERIS) ainsi que de celle des espèces majeures (EC-OC et anions-cations) stockées à différentes températures (<http://www.lcsqa.org/rapport/2009/ineris/caracterisation-chimique-particules-aspects-techniques-metrologiques>). Les résultats de ces études réalisées par le LCSQA-INERIS indiquent que dans le cadre d'une surveillance réglementaire des HAP, ou de la mesure des espèces majeures de PM, un filtre prélevé peut être stocké dans un préleveur, équipé d'un système de stockage réfrigéré des échantillons ou mis en œuvre dans un local climatisé, pour une

période de 7 jours consécutifs après la fin du prélèvement. Ainsi le LCSQA recommande aux AASQA une période de stockage maximale de 7 jours consécutifs des échantillons collectés au sein des préleveurs réfrigérés ou mis en œuvre en station climatisée. Il convient toutefois d'effectuer un suivi continu de la température interne du préleveur au niveau du stockage des échantillons afin de s'assurer du bon fonctionnement du système de réfrigération des échantillons ou de climatisation de l'enceinte accueillant le préleveur. Enfin, il est essentiel de rappeler que les blancs de terrain doivent subir la même procédure que les échantillons et ils devront donc être stockés, le cas échéant, dans le préleveur pour la même durée que les filtres collectés afin de s'assurer qu'aucune contamination n'ait eu lieu.

- Olivier Favez précise que le stockage des filtres échantillonnés dans le préleveur pendant une période d'environ une semaine est couramment réalisé dans le cadre de programmes d'étude de la composition chimique des PM (dont programme CARA). Les bilans de masse obtenus montrent qu'il n'y pas de sous-estimation flagrante de la matière semi-volatile.
- Il est également rappelé que la norme NF EN 12341 révisée, sur lesquels s'appuient les TS 16243 et 16269 pour la mesure de EC/OC et anions/cations, indique la possibilité de laisser les filtres échantillonnés pour la mesure des PM dans le préleveur pour une période allant jusqu'à 15 jours. Enfin, il est rappelé que les artefacts de prélèvements (positifs ou négatifs) font, par définition, partie de la concentration en PM obtenue par application de cette méthode de référence pour la mesure réglementaire en air ambiant.

Afin d'avoir une coordination des prélèvements sur l'ensemble des sites ruraux nationaux, un planning commun de prélèvement des HAP et des PM_{2.5} (anions/cations + EC/OC) sera envoyé (Planning de prelevements commun coordonné_HAP_PM25_Sites Ruraux Directive_2013.xls). La récupération des filtres aura toujours lieu le mardi.

○ *Reporting et validation des données.*

Résolution 2 ⇒ Il est acté que les AASQA se chargeront de la validation et de la transmission des données en vue du rapportage des données des sites ruraux.

Les AASQA sont d'accord avec ce principe à condition qu'elles aient les données à temps. Elles retraiteront et valideront les données. Pour cela, une réunion-atelier spécifique sera organisée en mai 2013 pour prendre en main la et appliquer de manière concrète sur les données de 2012 la méthode proposée par Olivier Favez (LCSQA-

INERIS) pour la validation des données en effectuant le bilan de masse chimique. Les données devront être disponibles début avril 2013. A cet effet, l'atelier pourra intégrer également un travail sur les incertitudes relatives aux données car elles seront également à reporter pour les données de 2013 (donc en 2014).

4. DIVERS

- Antonin Mahévas (Air Breizh) indique qu'il ne travaille plus avec Carso pour la mesure des HAP dans les dépôts en raison de casse récurrente des jauges et de leur non nettoyage. Il travaillera désormais avec Micropolluant comme la plupart des autres AASQA pour ces mesures.
- Olivier Favez (LCSQA-INERIS) indique que le choix du laboratoire d'analyse est libre mais qu'il serait bien de conserver un même laboratoire pour un même longue série de données (l'exemple est donné pour EC/OC où de fortes disparités peuvent être observées d'un laboratoire à l'autre).
- La question est posée pour les sites MERA sur le remplacement du matériel (Olivier Favez). Pierre-Yves Robic a précédemment indiqué que cela était problématique pour ORAMIP, dans la mesure où l'AASQA essaie de pallier aux dysfonctionnement d'appareils automatiques « MERA » à partir de son parc « réglementaire ». Ceci est également le cas pour Atmo CA (Eve Chrétien). Il conviendra de veiller à la prise en compte de cet aspect dans le cadre de la proposition d'optimisation entre le réseau MERA et le dispositif national de surveillance évoquée ci-dessus.

5. FIN DE LA REUNION

Dates probables des prochaines réunions : 10/04/2013 matin et 15/11/2013 matin (programmation discutée au cours du CPT du 13/12). Réunions le lendemain de la CS « Benzène – HAP – Métaux ».